

Arrêté portant modification des tarifs du Camping Municipal

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu la délibération n° 033/2020 en date du 24/07/2020 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal –article 7 – de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

ARRETE

Tarifs Camping :

Emplacement 9 Euro par jour avec piscine inclus

Adulte 3.50 Euro par jour

Enfant – de 18 ans 3.00 Euro par jour

Electricité 4 Euro par jour

Prix pour une semaine (2 adultes et 2 enfants) avec piscine inclus

Sans électricité 154 Euro

Avec électricité 182 Euro

Fait à Alignan-du-Vent,

Le 18 mai 2021

Le Maire,

PASTOR Christophe

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'ALIGNAN-DU-VENT' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Pastor'.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Arrêté portant modification des tarifs des entrées de la piscine municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu la délibération n° 033/2020 en date du 24/07/2020 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal –article 7 – de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

ARRETE

Tarifs Entrée Piscine :

Entrée – de 18 ans 2.00 Euro par jour
Entrée + de 18 ans 2.50 Euro par jour

Cartes 20 bains – de 18 ans 30.00 Euro
Cartes 20 bains + de 18 ans 40.00 Euro

Fait à Alignan-du-Vent,
Le 18 mai 2021

Le Maire,

PASTOR Christophe



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.